



Communauté d'Agglomération du Gard Rhodanien
DEPARTEMENT DU GARD - Arrondissement de Nîmes

Délibération n°184/2026
du Conseil communautaire
Séance du 28 septembre 2026

Date d'envoi de la convocation = 22 septembre 2026

Nombre de conseillers en exercice : 77

Nombre de conseillers présents : 52

Nombre de conseillers absents : 25

Nombre de votants : 59

L'an deux mille vingt-six, le vingt-huit septembre à dix-huit heures, les membres du conseil communautaire de la Communauté d'agglomération du Gard rhodanien, dûment convoqués, se sont réunis au Forum de Laudun-L'Ardoise, sous la présidence de M. Christophe SERRE, Président de la Communauté d'agglomération.

Présents : BASCLE Charles, MUCCIO Christine, JACKEL Jérôme, DAHMANI Naima, VANDEMEULEBROUCKE Brigitte, NADAL Laurent, PEYRIERE Pascal, BAYART Sébastien, CREYSSON Yves, CASTOR Raphael, EISELE Michel, MAHLER Fred, RIEU José, TEDESCHI Marie-Laure, DI-ROLLO Ludovic, PARADIS Gislaine, BIALLET David, BOUIS Caroline, MOSSAND Guillaume, GANDON Arnaud, MERCIER Julie, PALISSE Patrick, CLEMENTE Cédric, TRICHOT Benoît, DUCROS Bernard, SEGAL Valère, RANDRIANASOLONANDRASANA Vérah, GOURRET Patrice, AUGUSTIN Philippe, ROCA Benjamin, ROCHÉ Charles-Henri, LACOUSSE Nathalie, GIANNOTTI Jean-Marc, MARCELLIN Stéphane, JOUVE Olivier, LEFRANC Sarah, SALAU Claude, AUBANEL Guy, BARRIEU VIGNAL Sylvie, ANGELOZ Luc, GIOLBAS Elisabeth, PETITJEAN Elian, MISSOUR Gérald, SABATON Marjorie, SERRE Christophe, LAURENS Jean-Marie, HERBE Véronique, PHILIP Claude, BERTRAND Pascale, PISSAS Alexandre, BROCHE Jérôme, CORBA Sébastien.

Absents/Procurations : BORDES Pascale, BETTON Thomas, DEY Christine, DAUDE Denis, HAGEAUX Audrey, LIANES Pedro, MARQUES Léopoldina, ROUSSINE Serge, BERGONZI Margaux, MORELLI Jean-Louis, BODI Trinité, ROUX Olivier, SICARD Jade, COUSTON Maxime, EUTEDJIAN Claudine (procuration à GOURRET Patrice), BAGUR Marie-Laure, FRENEIX Marie-Laure (procuration à AUGUSTIN Philippe), ESQUER Olivier, LORIC Karima, GAYTE Jocelyne (procuration à VANDEMEULEBROUCKE), DANIEL Georges (procuration à Véronique HERBE), CHENIVESSE Hélène (procuration à Charles BASCLE), CARMINATI Jérôme (procuration à RANDRIANASOLONANDRASANA Vérah), ROBELET Olivier, PRAT Patrice (procuration à DI-ROLLO Ludovic),

Secrétaire de Séance : Guy AUBANEL

OBJET : rapport sur le prix et la qualité des services publics (RPQS) de l'eau potable et de l'assainissement collectif - exercice 2025

Envoyé en préfecture le 08/10/2026

Reçu en préfecture le 08/10/2026

Publié le 09/10/2026

ID : 030-200034692-20260928-DEL184_2026-DE



Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.2224-5, D.2224-1 à D.2224-5, D.2224-7 et L.1413-1 ;

Vu la loi NOTRe et le transfert de la compétence eau et assainissement aux EPCI au 1^{er} janvier 2020 ;

Vu le décret 2015-1820 du 29 décembre 2015 relatif aux modalités de transmissions du RPQS d'eau potable et d'assainissement des eaux usées,

Considérant les rapports annuels des délégataires pour l'année 2024 des sociétés SAUR, VEOLIA, SUEZ,

Considérant les périmètres suivants :

EAU POTABLE	
Bagnols-Sur-Cèze	VEOLIA
Cornillon	VEOLIA
Goudargues	SAUR
Chusclan	SAUR
Connaux Gaujac Laudun-L'Ardoise Le Pin Saint-Paul les Fonts Saint-Victor la Coste Tresques	SAUR
La Roque sur Cèze	SAUR
Lirac Saint-Geniès de Comolas Saint-Laurent des Arbres Tavel Saint-André-d'Olérargues Pont-Saint-Espirit	VEOLIA
Aiguèze, Carsan, Cavillargues, Chusclan, Codolet, , La Roque sur Cèze, Laudun-L'Ardoise, Laval-Saint-Roman, Montfaucon, Orsan, Sabran, Saint-Alexandre, Saint-André-de-Roquepertuis, Saint-Christol-de-Rodières, Saint-Etienne-des-Sorts, Saint-Gervais, Saint-Julien-de-Peyrolas, Saint-Laurent-de-Carnols, Saint-Marcel-de-Careiret, Saint-Michel-d'Euzet, Saint-Nazaire, Saint-Paulet-de-Caisson, Saint-Pons-la-Calm, Salazac, Vénéjan et Verfeuil	SAUR
Issirac, Le Garn, Montclus (Communes Ex SMEGA)	SAUR

ASSAINISSEMENT

Délais de recours : la présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Le tribunal administratif peut aussi être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

Contrat Ex-Maison de l'Eau : Connaux, Gaujac, Le Pin, Saint-Paul les Fonts, Saint-Victor lès Tresques	
Lirac, Tavel Pont-Saint-Esprit Saint-Geniès de Comolas Saint-Laurent des Arbres	SUEZ
Aiguèze, Bagnols sur Cèze (réseaux de collecte+ Système de traitement de + réseaux de transfert ex Sabre), Carsan, Cavillargues, Chusclan, Codolet, Issirac, La Roque sur Cèze, Laudun-L'Ardoise, Laval-Saint-Roman, Le Garn, Montclus, Montfaucon, Orsan, Sabran, Saint-Alexandre, Saint-André-de-Roquepertuis, Saint André d'Olérargues, Saint-Christol-de-Rodières, Saint-Etienne-des-Sorts, Saint-Gervais, Saint-Julien-de-Peyrolas, Saint-Laurent-de-Carnols, Saint-Marcel-de-Careiret, Saint-Michel-d'Euzet, Saint-Nazaire, Saint-Paulet-de-Caisson, Saint-Pons-la-Calm, Salazac, Vénéjan et Verfeuil	SAUR
Cornillon	VEOLIA
Goudargues	SAUR

Considérant le Rapport sur le Prix et la Qualité des Services Publics (RPQS) de l'eau potable et de l'assainissement collectif établi au titre de l'exercice 2025 ;

Considérant l'avis de la Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL) en date du 2 septembre 2026 ;

Considérant que cette question a été présentée à la commission eau du 27 août 2026 ;

Considérant que ce rapport sera transmis aux communes membres de l'Agglomération du Gard rhodanien pour être présenté à leur conseil municipal ;

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- De prendre acte du rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service de l'eau potable et de l'assainissement collectif pour l'exercice 2025

Fait et délibéré à Laudun-L'Ardoise, le 28 septembre 2026.

Le Président
Christophe SERRE

Le Secrétaire de Séance
 Guy AUBANEL


